

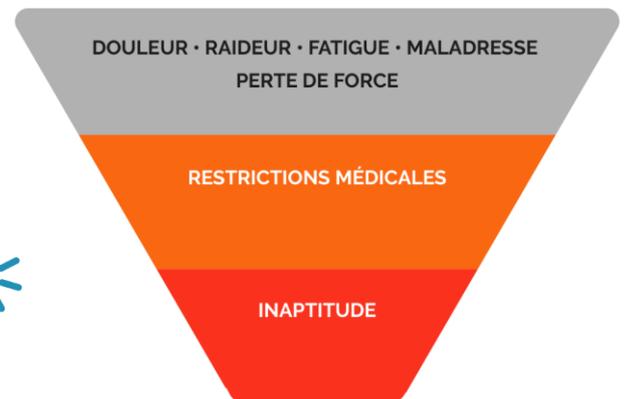
La prévention des TMS et le bien-être au travail



Tous Concernés **DIRIGEANT** • ENCADRANT • OPÉRATEUR

Les troubles musculosquelettiques (TMS)

sont des maladies qui affectent les articulations, les muscles et les tendons des membres supérieurs (épaule, coude, main, poignet, doigt) et du dos.



Ils représentent :

- La 1^{ère} cause de maladie professionnelle
- 87 % des maladies professionnelles reconnues

Les facteurs à l'origine des TMS sont multiples :

FACTEURS BIOMÉCANIQUES

Facteurs organisationnels

Facteurs environnementaux

Pour agir efficacement sur les TMS, il faut prendre en compte l'ensemble de ces facteurs.

En quoi êtes-vous concerné ?

Préserver la santé et la sécurité de vos salariés :

- Est une obligation légale de l'employeur
- Garantit des salariés en bonne santé, motivés, mobilisés, engagés et performants
- Réduit les aléas et la désorganisation
- Permet de maîtriser les coûts liés aux accidents de travail et maladies professionnelles
- Une entreprise innovante, réactive, créative, socialement responsable, en amélioration et progression constante, est une entreprise performante et proactive

Le saviez-vous ?

- Plus de 250 000 journées de travail perdues à la suite d'une maladie professionnelle dans les Travaux Publics, soit l'équivalent de 1 200 ETP
- 300 à 330 jours d'arrêt de travail en moyenne pour les principales pathologies liées aux TMS
- 9 000 € = le coût moyen direct d'un AT avec arrêt de travail de plus de 90 jours
- Coûts indirects = en moyenne 5 X coûts directs d'un AT avec arrêt de travail

Soyez pro-actif, faites de la prévention des risques TMS un de vos leviers de performance !
Devenez acteur de votre propre prévention, de votre implication aujourd'hui dépend votre santé future.

Comment agir ?

1. FAITES-VOUS VOTRE PROPRE IDÉE !

Saisissez-vous du sujet, et faites votre autodiagnostic.

Observez vos indicateurs

- ✓ Nombre d'accidents en relation avec les TMS
- ✓ Récurrence des AT pour les mêmes personnes
- ✓ Récurrence des causes des AT
- ✓ Nombre de jours d'arrêt correspondant
- ✓ Nombre de maladies professionnelles
- ✓ Absentéisme
- ✓ Turnover
- ✓ Coûts des cotisations AT/MP



Interrogez votre encadrement sur les douleurs évoquées par vos salariés et sur l'ambiance de travail.

2. SI DES SIGNAUX VOUS INCITENT À ALLER PLUS LOIN

Il existe de nombreux outils. Les partenaires des Travaux Publics mettent à votre disposition une boîte à outils vous permettant, ainsi qu'à vos équipes, de vous engager dans une démarche de prévention des TMS.

3. CE QUE VOUS AVEZ A Y GAGNER



Une évolution immédiate de vos indicateurs santé et sécurité :

- Moins d'accidents
- Moins de journées perdues
- Moins d'aléas et une meilleure organisation
- Réduction des coûts liés aux accidents et aux maladies professionnelles
- À terme augmentation de la marge nette

Une amélioration de l'ambiance de travail et de la productivité, donc de la performance globale de votre entreprise :

- Motivation, implication et fidélisation des salariés
- Attractivité de l'entreprise pour de nouveaux talents
- Confiance et image positive pour vos clients et fournisseurs

LE BIEN-ÊTRE EN ENTREPRISE EST UN ENJEU DE PERFORMANCE DURABLE

Je suis aussi responsable de ma sécurité et de celle des autres.

La prévention, c'est l'affaire de chacun et de tous !

Pour aller plus loin : consulter notre boîte à outils